

# *PLAN D'ACTION 2008-2009*

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>MANDAT</b> .....	<b>1</b>
<b>STRATÉGIE</b> .....	<b>2</b>
Fonctions et responsabilités .....	2
Une approche écologique.....	2
<b>FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>GESTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PROGRAMMES</b> .....	<b>4</b>
Le développement durable .....	4
La législation.....	4
La gestion de l'eau.....	4
La gestion des matières résiduelles.....	4
Les changements climatiques.....	5
La bio-diversité .....	5
Les forêts.....	5
L'agriculture et l'agroalimentaire .....	5
Le domaine énergétique .....	5
Les paysages.....	6

## MANDAT

Les actions du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) se doivent de refléter le plus exactement possible le mandat prévu à l'Entente de partenariat signée avec le MDDEP.

Ainsi nos activités se regrouperont autour des trois grandes fonctions:

1. La mission du CRECA en matière de **protection de l'environnement** se traduit, entre autres, par la mise en œuvre d'une veille stratégique sur le secteur de l'environnement afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans divers domaines, tels que la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air, les changements climatiques, la protection des milieux humides, des rives et plaines inondables, etc.<sup>1</sup>;
2. La mission du CRECA en matière de **développement durable** se traduit, entre autres, par la réalisation ou le soutien à la réalisation d'outils et d'activités de formation et de

sensibilisation auprès des décideurs et de la population en général et par la conclusion d'ententes avec des partenaires.

Il incite les acteurs régionaux à intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs plans d'actions<sup>2</sup>.

3. Le CRECA contribue aux efforts du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) visant une conscientisation à l'échelle du Québec sur les questions environnementales et la promotion du développement durable.

Sur le fond, le choix des cibles d'intervention du CRECA se fera en tenant compte de la réalité spécifique à la région pour ce qui est de l'impact de nos activités sur l'environnement, particulièrement quant à notre rôle de Groupe-conseil en développement durable au sein de la Conférence régionale des élus (CRÉ)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Art 2.5 Entente de partenariat entre le CRECA et le MDDEP 2006-2009

<sup>2</sup> Art 2.6 Entente de partenariat entre le CRECA et le MDDEP 2006-2009

<sup>3</sup> Plan stratégique régional 2002-2007, mise à jour – mars 2007

## STRATÉGIE

### Fonctions et responsabilités

Comme interlocuteur régional privilégié pour la concertation en matière d'environnement et de développement durable, le MDDEP reconnaît au CRECA le mandat de :

- Favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement des priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable (Art 3.2 Entente MDDEP-CRECA);
- Agir à titre d'organisme ressource auprès des intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable (Art 3.4 Entente MDDEP-CRECA);
- Réaliser des projets et des activités découlant du plan d'action du CRECA (Art 3.5 Entente MDDEP-CRECA);
- Favoriser par la concertation et le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus) et collaborer d'un commun accord aux projets déjà pris en charge par le milieu (Art 3.6 et 3.7 Entente MDDEP-CRECA).

Par conséquent, il est important de nous assurer de la plus grande représentativité possible au sein de notre effectif<sup>4</sup>.

### Une approche écologique

Pour qu'une économie soit durable, elle doit respecter les principes de l'écologie. Les écologistes sont à l'écoute des processus écologiques essentiels à la vie sur terre : la photosynthèse, le rendement durable, les cycles des nutriments et le cycle hydrologique, le climat et la relation complexe liant les règnes végétal et animal.

Ils considèrent que les écosystèmes représentent les systèmes supports de la vie fournissant des produits et des services. En utilisant une approche écologique, il est plus facile d'apercevoir la mise en œuvre du développement durable<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Effectif 2007-2008

<sup>5</sup> Mémoire du CRECA sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Conclusion p.13

## FONCTIONNEMENT

- Reconduction du mandat du Conseil en matière de protection de l'environnement et de mise en œuvre du développement durable pour la 3<sup>ème</sup> année de l'Entente signée avec le MDDEP;
- Augmentation de la subvention de fonctionnement du MDDEP qui passe de 95 000\$ à 105 000\$;
- Reconduction du mandat du CRECA en tant que Groupe-conseil en développement durable de la CRÉ;
- Signature d'une Entente spécifique au niveau de la CRÉ Chaudière-Appalaches en ce qui à trait à la mise en œuvre du développement durable;
- Révision des règlements du CRECA.

## GESTION

- Production d'un Plan de travail annuel à partir du document d'orientation accepté lors de l'AGA;
- Production d'un Plan de communication annuel conformément aux paramètres de l'étude réalisée par le CRECA;
- Collaborer avec le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke, afin d'utiliser une équipe formée par des étudiants à la maîtrise, pour un projet axé sur la mise en œuvre du développement durable.
- Engagement d'une personne ressource afin de rencontrer nos obligations tant sur le plan de la gestion que de la réalisation de nos programmes;

## PROGRAMMES

La conception de nos programmes d'intervention en matière de protection de l'environnement et ceux relatifs à la mise en œuvre du développement durable doit s'inspirer de l'application des principes de l'écologie et de la nécessité de privilégier une approche inter-sectorielle.

### Le développement durable

- Réalisation d'une entente avec la CRÉ et d'autres partenaires gouvernementaux régionaux, pour opérationnaliser la mise en œuvre du développement durable en Chaudière-Appalaches;
- Participation à l'élaboration du Plan quinquennal;
- Participation, en collaboration avec la CRÉ, aux Ateliers Franco-Québécois de la coopération décentralisée, dans le cadre de l'atelier « Collectivités territoriales et développement durable ».

### La législation

- Réaliser une veille stratégique dans le domaine réglementaire de l'environnement et du développement durable afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements conformément avec les réalités régionales.

### La gestion de l'eau

- Support à la réalisation d'un plan d'intervention visant la protection de l'eau du Grand lac Saint-François avec le RPGLSF;
- Prévoir les mécanismes pour réaliser le transfert de l'expertise du Plan directeur de l'eau du Lac Dion aux organismes intéressés : organismes de bassin versant, organismes de lac, municipalités, etc.;
- Organisation et participation au Forum sur les cyanobactéries en partenariat avec les organismes de bassin versant (OBV) en Chaudière-Appalaches.

### La gestion des matières résiduelles

- Promouvoir une vision régionale de la gestion des matières résiduelles particulièrement, celle des matières organiques en provenance des milieux municipaux, agricoles et agroalimentaires;
- Participer à la préparation, la mise en œuvre et le suivi des PGMR dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- Réalisation en Chaudière-Appalaches du programme ICI ON RECYCLE – volet 3 dans le cadre d'un partenariat avec Recyc-Québec.



### Les changements climatiques

- Conception et réalisation d'un plan d'action pour la mise en œuvre d'un chantier régional de lutte aux changements climatiques en étroite collaboration avec l'AQLPA et d'autres partenaires régionaux.

### La bio-diversité

- Mise en œuvre du projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers caractérisés en 2000 et 2001, avec la participation de la Fondation de la faune du Québec;
- Réaliser les démarches pour obtenir une subvention nécessaire pour réaliser à l'été 2009, le projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers caractérisés en 2003;
- Réaliser, en collaboration avec des partenaires régionaux, une caractérisation des sites qui présentent un potentiel pour devenir des aires protégées. Cette démarche sera faite afin d'augmenter le pourcentage des aires protégées dans la région de Chaudière-Appalaches, tel que stipulé dans l'avis de la CRÉ sur le Livre vert sur la forêt.

### Les forêts

- Promouvoir une gestion intégrée des ressources forestières, afin de répondre à plusieurs enjeux, comme par exemple : l'aménagement écosystémique de la forêt, la certification forestière, la conservation de la diversité génétique et spécifique, le développement des nouveaux créneaux industriels;

- Sensibiliser le milieu aux impacts des changements climatiques sur les forêts de Chaudière-Appalaches;
- Réaliser un portrait de l'impact de la pollution atmosphérique sur les forêts de notre région.

### L'agriculture et l'agroalimentaire

- Poursuivre notre participation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par notre implication au comité multipartite ainsi qu'au niveau de l'Entente spécifique sur la planification stratégique.
- Pour ce qui est de l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, nous allons nous inspirer des recommandations de la Commission Pronovost ainsi que de l'analyse présentée par le Commissaire au développement durable dans son rapport 2007-2008, principalement des suggestions que le CRECA a déposées dans son mémoire lors de la consultation publique.
- Promouvoir l'innovation et le développement en utilisant les recherches réalisées par la communauté scientifique ainsi que les opportunités que représente le domaine des éco-industries, particulièrement les agro-matériaux et les agro-carburants.

### Le domaine énergétique

- Participer aux séances d'information, ainsi qu'aux séances du BAPE pour les deux projets de parcs éoliens prévus dans notre région et retenus dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec;

- Réaliser le suivi des principaux dossiers énergétiques de la région : Raffinerie Ultramar, Projet Pipeline Saint-Laurent, Projet Rabaska;
- Promouvoir l'efficacité énergétique afin de réduire les gaz à effet de serre et de permettre une utilisation plus judicieuse de l'énergie.

### **Les paysages**

- Réaliser un programme et différents guides relatifs à la protection des paysages, afin de permettre aux organismes (municipalités, entreprises) de se doter d'une politique de paysages en harmonie avec le développement économique et social de la région.



*Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)  
est un organisme à but non lucratif (fondé en 1991).*

*Il vise au développement d'une vision régionale de l'environnement et du  
développement durable en favorisant la concertation de l'ensemble des  
intervenants régionaux.*



**DIRECTION GÉNÉRALE :**

Cosmin Vasile, directeur général

**RÉDACTION :**

Guy Lessard, président

Cosmin Vasile, directeur général

**COORDINATION ET  
CONCEPTUALISATION :**

Sonia Brassard, adjointe  
administrative



22, rue Sainte-Hélène  
Breakeyville (Québec) G0S 1E2  
Tél. : 418 832.2722  
Télé. : 418 832.9116  
Sans frais : 1.888.832.2722

Courriel : [creca@creca.qc.ca](mailto:creca@creca.qc.ca)

**[www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca)**